



Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Révision du Schéma d'aménagement : Le CRE de Laval demande plus de temps et des séances d'information publique par secteur

**Laval, le 27 mars 2017-** La Ville de Laval est actuellement à réviser son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), le document de planification qui guidera le développement de Laval des vingt prochaines années. Suite à l'adoption récente du second projet de SAD par le conseil municipal, la Ville de Laval invite les citoyens à s'exprimer sur l'avenir de leur Ville lors de consultations publiques et par le dépôt de mémoires.

Le CRE de Laval salue le travail réalisé par la Ville et répond à son invitation avec enthousiasme. **Toutefois, l'organisme trouve que d'allouer une seule séance d'information et deux jours d'audiences publiques pour permettre aux personnes et aux organismes de s'informer et de s'exprimer est nettement insuffisant compte tenu de l'importance du document soumis (612 pages) et de sa complexité.** En effet, les citoyens qui désirent s'informer sur le second projet ne pourront le faire qu'à un seul lieu et à une seule date, soit le 24 avril au Collège Montmorency. Pour ceux qui désirent s'exprimer, ils ne pourront le faire que le mardi 9 mai et le jeudi 11 mai en après-midi et en soirée.

Pourtant, le projet de schéma d'aménagement insiste sur la revalorisation des quartiers et l'importance du milieu de vie des Lavallois. Comment la Ville de Laval peut-elle réellement informer et entendre l'opinion de ses citoyens si elle ne va pas les rencontrer dans leurs quartiers? Elle a pourtant organisé de nombreuses consultations publiques et séances d'information dans le cadre de l'élaboration de sa vision, ainsi que pour le premier projet du schéma. Le second projet est le plus important de la démarche et c'est maintenant que l'on doit permettre aux Lavallois de s'exprimer. **Pour cette raison, le CRE de Laval souhaite vivement que la Ville organise des séances d'information dans chacun des six secteurs afin d'entendre les citoyens et les organismes de manière équitable et transparente.**

Par ailleurs, le CRE de Laval se demande pourquoi les citoyens et les organismes doivent s'inscrire pour pouvoir participer à la séance d'information. Cela ne va-t-il pas dissuader certaines personnes ou certains organismes d'y participer?

De plus, la période de onze jours allouée entre la séance d'information du 24 avril et la date du dépôt des mémoires le 5 mai est beaucoup trop courte pour permettre aux personnes et organismes d'en réviser le contenu le cas échéant. Pourtant, dans de pareils cas, le Bureau d'audiences publiques en environnement accorde un délai minimum de 21 jours<sup>1</sup> aux citoyens et aux organismes pour écrire leur mémoire. **Pour cette raison, le CRE de Laval demande à la Ville qu'elle prévoie un délai d'au moins 21 jours entre la séance d'information et la date limite du dépôt des mémoires.**

Comme le schéma d'aménagement et de développement est l'outil le plus important pour définir la Ville de Laval pour les vingt prochaines années et que son contenu doit faire l'objet d'un large support des citoyens, le CRE de Laval invite la Ville de Laval à revoir son calendrier de consultation publique vers une ville **À L'ÉCOUTE DE NATURE**.

-30-

**Renseignements :**

Guy Garand, Directeur général  
Conseil régional de l'environnement de Laval  
(450) 664-3503

---

<sup>1</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/cheminement.pdf>